

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2418

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 72

Après l'alinéa 181, insérer l'alinéa suivant :

« 31 *bis*. – Au premier alinéa du II des articles L. 746-5, L. 756-5 et L. 766-5, après le mot : « commerce » sont insérés les mots : « et au code des postes et des communications électroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.